



Non respect des clauses d'un compromis de vente immobilière

Par **CUVELLIEZ**, le **29/07/2010** à **23:54**

Bonjour,

Pourriez vous m'aider dans cette affaire. Voici ce qui c'est passé:

j'ai vendu un bien immobilier en signant un compromis de vente et ils n'ont pas respecté les clauses du compromis. Il est écrit dans l'écrit qu'ils doivent envoyer un appel d'offre de prêt au bout de 45 jours or je l'ai reçu lors du refus de leur prêt et une erreur a été commise dans l'intitulé de leur prêt, ce prêt CSF était au nom de MELLE qui était sans emploi donc je les ai poursuivi en justice or ils ont eu gain de cause. Ce qui n'est pas logique pour moi, j'ai donc fait appel mais pourriez vous m'aider car pour moi ils ont profité de ma faiblesse puisqu'ils savaient que je suis malade et je ne devrais pas subir l'erreur de leur banque ainsi que le non respect des 45 jours qui aurait pu tout changé car ils auraient que leur prêt était trop élevé et je n'aurais pas perdu autant de temps.

MERCI DE BIEN VOULOIR REpondre

Par **fabienne034**, le **30/07/2010** à **08:43**

bonjour

le problème est que le compromis a prévu un seul refus bancaire au lieu de plusieurs

pour tout savoir sur le compromis de vente:

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

sans emploi elle ne pouvait pas avoir de crédit

donc inutile de signer un compromis c'est en ce sens qu'il faut orienter votre appel non pas vers eux mais l'agent immobilier qui n'a pas fait son rôle